

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire A Marzin.  
Ordre du jour :

### 1- Participation communale 2019 à l'OGEC (école privée).

Le calcul des dépenses 2018 liées au fonctionnement de l'école publique, ramenées par élève du primaire( soit 43) donne un coût par élève de 690,07€. Moyenne départementale 530€.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 25 élèves de primaire scolarisés à l'école privée sont domiciliés à Maël-Carhaix : soit un coût total de 17.251, 75€ pour 2019.

De plus , suite à la décision du Conseil Municipal du 15 Nov 2017, une participation aux frais de fonctionnement des maternelles de 350€/ enfant sera versée soit :  
350€ x 20 enfants= 7.000€, soit un total de 24.251, 75€.

Viendra s'ajouter à la fin de l'année scolaire pour tous les enfants des 2 écoles , domiciliés à Maël-Carhaix, une aide de 50€par enfant pour les sorties extrascolaires cette somme sera versée aux associations des parents d'élèves.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### 2- Demandes de subventions 2019 :

La commission des finances s'est réunie le 18 Mars , afin d'étudier les demandes. Ces dernières étant consultables en mairie, les principales étant :

O S L : 9.000€ / Association Liorzou de Kervézennec : 8.000€(1/3 de l'emploi)/

Association des parents d'élèves ( public et privée):5.300€ ( sorties scolaires)/  
U S M C : 3.000€.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### 3- Vote des 3 taxes : Habitation, Taxe Foncière Batie, Taxe Foncière non Batie :

Le Maire propose un maintien des taux actuels à savoir :

Taxe Habitation	= 13,97%	-----produit attendu :	198.374€
Taxe Foncière Batie	= 18,62%	-----produit attendu :	205.565€
Taxe Foncière non Batie	= 59, 75%	----- produit attendu :	105.638 €

-----  
Total attendu:509.577 €

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### 4 – Amortissements 2019, Commune et Assainissement :

Pour 2019, l'amortissement Commune des travaux SDE(réseaux électrique, éclairage public) s'élève à 11.586,70€.

Concernant le budget Assainissement, il a été décidé de redéfinir les cadences d'amortissement afin de permettre d'amortir les travaux réalisés début 2019 et de continuer à investir dans des travaux de renouvellement des canalisations d'eaux usées.

### 5- Budgets, Assainissement et Lotissement :

Concernant les budgets Assainissement et Lotissement, les comptes sont en concor-

dance avec ceux du trésorier.

– Assainissement ( compte administratif 2018) :

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé à la cloture de : 59.444, 72€

La section investissement dégage un excédent cumulé à la cloture de : 249.381,86€.

-Lotissement : (compte administratif 2018).

En section de fonctionnement, les recettes sont égales aux dépenses. Aucune écriture en 2018(pas de vente, pas de travaux), déficit à la cloture : 18.889,86€.

En section investissement : les recettes sont égales aux dépenses, excédent à la cloture : 133.722,82€.

### **Budgets primifs 2019 :**

Assainissement :

En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 186.000€.

En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 372.000€.

Budget très serré, laissant peu de marge de manœuvre.

Lotissement :

En fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 351.926, 12€.

En investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 373.379,54€.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **6 – S D E : Travaux de rénovation « éclairage public » :**

Le S D E à fait procéder à une étude pour les travaux de rénovation au niveau de l'angle de l'école publique : estimation des travaux : 450€, participation de la commune à hauteur de 60%, soit 270€.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité .

### **7- Questions et informations diverses :**

Après la visite du Maire et de la secrétaire générale assistés du Cabinet Horizons en sous-préfecture de Guingamp .

Mme la Sous- Préfète annonce l'attribution d'une DETR concernant l'aménagement de la rue de la gare d'un montant de 180.000€, pour des travaux (hors réseaux d'assainissement et eaux pluviales) estimés à 513.699,00€ Ht.